

Communiqué de presse :

Plus de 7.800 entreprises et établissements autorisés sur le plan sanitaire par l'ONSSA :

- **L'ONSSA appelle les établissements non encore autorisés à se conformer à l'obligation de l'obtention des autorisations sanitaires, et fixe fin juin 2020 comme date butoir pour la mise en conformité de leurs situations.**

L'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires (ONSSA) a délivré, jusqu'à fin 2019, **plus de 7.800 autorisations sanitaires** aux entreprises et établissements, opérant dans le secteur alimentaire, et ce conformément aux dispositions de la loi n°28-07 relative à la sécurité sanitaire des produits alimentaires, ainsi que le décret pris pour son application, rendant obligatoire l'autorisation sanitaire pour l'exercice de leurs activités.

L'Office appelle les entreprises et établissements non encore autorisés sur le plan sanitaire à régulariser leurs situations **avant fin juin 2020** afin de se conformer à la réglementation en vigueur.

Aussi, l'ONSSA invite ces entreprises et établissements à déposer leurs dossiers auprès de ses services provinciaux avant la fin du délai fixé.

Il convient de signaler que Le nombre d'entreprises et établissements autorisés sur le plan sanitaire est passé **de 2.400 en 2010 à 7.828 à fin 2019.**

L'ONSSA est un établissement public, sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts, créé par la loi n° 25-08 et doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, il exerce pour le compte de l'Etat les attributions relatives à la protection de la santé du consommateur et à la préservation de la santé des animaux et des végétaux.



communication@onssa.gov.ma



+212673997838 / +212537676554



@Onssamaroc



@Onssacom